



Visite via agence sans fiche de visite

Par **Bouddhamax**, le **14/06/2011** à **19:31**

Bonjour,
Rappel des faits:
• Je vie dans une résidenc
• J'ai contacté l'agence qui la gère afin de savoir si ma maison est à vendre (ou propriétaire intéressé) ou non
• Réponse de l'agence malheureusement pas à vendre mais autre bien (exactement la mm maison) disponible dans la résidenc
• Je visite la maison avec agent immobilier (qui ne me donne aucune indications particulières sur le bien; en fait je fais la visite avec le locataire)
• L'agent ne me fait pas signer de fiche de visit
• Le locataire me donne le contact du propriétaire et je souhaite lui faire une proposition en direct
Puis je le faire sans risque ni pour moi, ni pour le propriétaire ?
Je sais que ce type de question est monnaie courante sur la toile mais je n'arrive pas à retrouvé un cas similaire au mien.
Merci par avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **14/06/2011** à **20:24**

bjr,
votre cas n'est pas isolé, il est même assez courant.
vous avez visité la maison avec l'agent immobilier.
si cet agent immobilier avait un mandat de vente lors de la visite, il peut prétendre à sa commission même sans bon de visite qui n'est qu'un moyen de preuve comme un autre. dans ce domaine la preuve est libre.
mais c'est surtout le vendeur qui est concerné car dans son mandat donné à l'agence il doit y avoir une clause qui indique que le propriétaire ne peut évincer l'agence si celle-ci a servi d'entremise à la transaction.
cdt

Par **Bouddhamax**, le **14/06/2011** à **20:43**

Bonsoir,
Juste pour définitivement entériner le sujet cela s'applique mm dans le cas d'un

mandat non exclusif (oubli lors de mon premier message).
Encore merci pour votre réponse.
Cordialement,